

Agen, le 13 juin 2024

FICHE PRESSE

INAUGURATION DU TRANSBORDEUR

130 km de voies navigables entre Aiguillon et Luzech



LE TRANSBORDEUR DE MONTAYRAL : UN OUVRAGE MAJEUR POUR LA NAVIGABILITE DU LOT

Le Département de Lot-et-Garonne s'est engagé depuis de nombreuses années dans la remise en navigabilité du Lot.

Après avoir réhabilité en 2020 l'écluse de Saint-Vite, le franchissement du **barrage de Fumel** constituait le dernier frein au développement de l'activité touristique entre les départements du **Lot-et-Garonne** et du **Lot**. C'est une solution originale et moins onéreuse que l'aménagement d'une écluse vers laquelle s'est tourné le Conseil départemental avec la mise en place d'un **système de transbordement**.

L'ELEVATEUR A SANGLES, UNE SOLUTION ORIGINALE MAIS EPROUVEE

L'élévateur à sangles, traditionnellement utilisé dans les ports pour les opérations de maintenance, permettra de soulever différents types de bateaux :

- des pénichettes habitables de 8 à 17 m de longueur et de 3,40 à 3,90 m de largeur pour un poids compris entre 9 et 15 tonnes
- des péniches, gabarres ou bateaux promenade : de 21 à 27 m de longueur et de 4,10 m à 4,60 m de largeur pour des poids compris entre 40 et 50 tonnes.

Avec une capacité de levage de 55 tonnes, ce transbordeur a la capacité de franchir des pentes jusqu'à 4 % avec quatre roues motrices dont deux directionnelles à 90°. Il se compose d'un poste de pilotage avec cabine ouverte, de quatre treuils équipés de câbles et palonniers et de quatre pompes hydrauliques à commandes indépendantes avec des sélecteurs de vitesse.

L'utilisation d'élingues nylon de 30 cm de large, de protections de quille ainsi que de protections de coque garantira une sécurité optimale lors des opérations.

L'acquisition de ce pont roulant permet également, lors des périodes de fermeture de la navigation, de développer des activités annexes de sorties et de réparations de bateaux.

Financement :

Les travaux d'aménagement du site s'élèvent à **4 M€ HT**, financés par **le Conseil départemental**, avec l'aide de l'État (300 000 €) **au titre du FNADT "Contrat de plan interrégional Vallée du Lot"** et de la **Région Nouvelle-Aquitaine** (725 815 €).

Le montant de l'élévateur à sangles s'élève à **530 000 €**.

Pour ce financement, le Conseil départemental a obtenu une subvention de l'Europe au titre du programme REACT-UE à hauteur de 80 % du montant, soit 400 000 €.



Un chantier éco-responsable :

Plus de 50 000 m³ de sols ont été déblayés et entièrement laissés sur site. Toutes les espèces protégées et zones sensibles ont été préservées, il n'y a pas eu de transport de déblais vers des exutoires extérieurs, et 1000 tonnes de matériaux graveleux du site ont été réutilisés. Ces choix techniques ont permis d'éviter les rejets dans l'atmosphère de plus de 130 tonnes d'équivalents CO₂ tout en maîtrisant les coûts des travaux.

Les entreprises mobilisées :

Sous maîtrise d'œuvre des services du Conseil Départemental, les travaux ont été menés à bien grâce au savoir-faire des entreprises Casal (11410 Salles-Sur-L'Hers) NGE GC (33500 Libourne) et à la mobilisation de tous les acteurs locaux : Eurovia (Villeneuve-sur-Lot), LLanas travaux publics (Cuzorn), Delfaut espaces verts, (Villeneuve-sur-Lot) Béton chantier du Lot (Condezaygues), ADECB (Miramont) et les Carrières de Montcabrier.

Par ailleurs, conformément à la démarche du Département en faveur de l'accompagnement à l'emploi, **ce marché de travaux comporte une clause d'insertion sociale à hauteur de 900 heures.**

A noter : l'entreprise CAZALS ne pourra intervenir que prochainement sur la barrière rocheuse qui obstrue le SAS aval, en raison des débits du Lot trop importants jusqu'alors. Ces travaux débuteront début juillet pour une durée de 2 à 3 semaines, afin d'assurer la continuité de la navigation.

ET APRES 2024....

L'inauguration du Transbordeur est la première étape d'un aménagement complet. A terme, le site se composera également :

- d'un bâtiment de stockage du transbordeur pouvant accueillir deux bateaux, avec un local pour le personnel et l'accueil des plaisanciers
- de la restauration du chemin de halage avec la création d'une voie verte

Ce projet permettra la création de nouvelles activités économiques de maintenance et d'hivernage de bateaux et développement de nouvelles sociétés privées, et mobilise les acteurs du « slow tourisme » du territoire.

Les gabarres de Fumel et Puy-l'Evêque pourront proposer de nouveaux produits touristiques incluant le transbordement et le bateau restaurant « Lou Vent d'Olt » des propositions de restauration.

De nombreuses demandes de propriétaires privés locaux et en provenance du canal des deux mers ont déjà été faites afin de mettre leur bateau à l'eau sur ce nouveau parcours.

Pour 2025, la DREAL impose à la société Hydrocop, la réalisation de travaux sur le barrage hydroélectrique de Fumel (tirants actifs) afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage.

Ces travaux ne nécessitent pas d'abaissement du plan d'eau mais Hydrocop souhaite en profiter pour remplacer les clapets du barrage en béton par des clapets métalliques avec modification du système de relevage. Dès lors, si cette modification est validée par la DREAL, il sera nécessaire d'abaisser le plan d'eau amont de 3.50 m, pendant toute la période de navigation de la saison estivale de 2025.

Cette période transitoire permettra de compléter l'opérationnalité de l'ensemble avec la finalisation du bâtiment d'exploitation et la pleine exploitation des potentialités économiques et touristiques du site.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Opération soutenue par l'État

FONDS NATIONAL
D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE

Fonds Européen de
développement Régional
Financement dans le cadre de la Riposte de l'Union
à la pandémie de COVID-19

Découvrez le timelapse des travaux : <https://youtu.be/Mpju1DTxlyg>



Contact presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

